

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 28 MARS 2011**

Séance extraordinaire des membres du conseil convoquée séance tenante et tenue au Centre récréatif et communautaire à 17 h 20 sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire.

PRÉSENCES :

Daniel-Luc Tremblay, Eric Ethier, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais.

Était aussi présent le directeur général M. Jean-Marie Gauthier.

La séance est ouverte, il est présentement 17 h 20.

2011-03-111 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

Que l'ordre du jour et soit adopté avec les ajouts tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Désapprobation de la résolution 2011-03-106
- 4- Avis de motion – règlement d'emprunt 30 rue Principale
- 5- Fermeture de l'assemblée

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-03-112 DÉSAPPROBATION DE LA RÉOLUTION
2011-03-106 : ADOPTION DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NO. 95-2011**

ATTENDU QUE le maire s'est prévalu de l'article 53 de la Loi sur les Cités et Villes pour ne pas approuver la résolution 2011-03-106 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 53, la dite résolution doit être soumise de nouveau aux membres du conseil afin qu'ils la considèrent d'urgence et en priorité ;

ATTENDU QUE copie de la résolution et du règlement d'emprunt no. 95-2011 a été transmis à tous les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que la résolution 2011-03-106 soit abrogé et de nul effet

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Est par la présente donné par le conseiller Claude Blais pour l'adoption à une séance subséquente d'un règlement d'emprunt au montant de 294 000 \$ pour une durée de 5 ans pour l'acquisition et la rénovation d'un immeuble situé au 30 rue Principale.

2011-03-113 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon
et résolu,

De lever la séance, il est présentement 17 h 30.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette
résolution.

Adoptée unanimement.

Le maire

Le directeur général /
greffier

Réal Rochon

Jean-Marie Gauthier

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions
contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur
général / greffier de mon refus de les approuver conformément à
l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Réal Rochon
Maire